



CENTRE RÉGIONAL de la PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE
BRETAGNE PAYS DE LA LOIRE

ARRIVÉ LE

- 8 NOV. 2018

Madame la Présidente
Communauté de Communes
du Pays des Herbiers
6 rue du Tourniquet
BP 405
85504 LES HERBIERS

Saint Herblain, le 6 novembre 2018

A l'attention de M. Aymeric COLETTA

Dossier suivi par Landry ROBIN
Objet : Avis modification n°1 PLU
Commune des Herbiers

Madame la Présidente et chère collègue,

J'ai bien reçu votre courrier du 23 octobre 2018 concernant le projet de modification n°1 du PLU de la commune des Herbiers que vous m'avez transmis pour avis.

Ce projet de modification ne concerne aucune parcelle forestière et n'appelle de ce fait aucune observation de ma part.

Je reste à votre entière disposition pour tout complément d'information que vous jugeriez utile.

Veillez agréer, Madame la Présidente et chère collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président du CRPF
Maire d'Avoise
Antoine d'AMÉCOURT
P/O le Directeur

Arnaud GUYON